

COMMUNE DE BERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

5 AVRIL 2018

Date de convocation : 29/03/2018

Jeudi 5 avril 2018 à 19 h,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire,

Présents : MM. CAILLAULT Jacques, FOURNIER Jean, LAVIGNE Jean Jacques, DURAND Marie Thérèse, GOUELLO Muriel, NARBOUX Raymonde, CHEGALLON Marlène,

Pouvoir(s) : L. DURAND à M.CHEGALLON, X.DEBURE à R.NARBOUX, JL.MESTRIES à MT.DURAND

Excusé-e-s : A. BURLANDY,

Absent-e-s :

Secrétaire de séance : M.CHEGALLON

Décisions du maire :

- autorisation pour accueil d'un groupe de cavaliers le dimanche 3 juin 2018 – emplacement proposé aux abords du plan d'eau derrière le camping.

- nouveaux arrivants à Bert aux logements du Pré Carré

- éclairage public des Mandins – en attente de proposition financière de la part du SDE03

1- Vote des taux d'imposition pour 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Compte tenu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix POUR, de maintenir les taux de 2017 pour l'année 2018, s'élevant à :

- Taxe d'habitation = 10.33 %
- Foncier bâti = 12.82 %
- Foncier non bâti = 32.52 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Le produit obtenu, soit 75 030 €, permet l'équilibre de la section de fonctionnement sur le budget 2018.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2- Vote du compte de gestion 2017 – Commune et Assainissement

Monsieur le maire présente le compte de gestion établi par M.TOUSSAINT, Trésorier de Lapalisse à la clôture de l'exercice.

Monsieur le maire certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, avec 10 voix POUR, les comptes de gestion 2017 pour la commune et l'assainissement après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3- Vote du compte administratif 2017 – Commune et Assainissement

COMMUNE : Monsieur le maire se retire, Mme DURAND, doyenne de l'assemblée donne lecture du compte administratif et propose le vote. Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 9 voix POUR, les comptes arrêtés comme suit :

Dépenses investissement	99 258.29 €	
Recettes investissement	72 161.91 €	
Dépenses fonctionnement	191 493.05 €	
Recettes fonctionnement	237 058.48 €	
Résultat de clôture		
	Investissement	-27 096.38 €
	Fonctionnement	45 565.43 €
	Global	18 469.05 €

ASSAINISSEMENT : Monsieur le maire se retire, Mme DURAND, doyenne de l'assemblée donne lecture du compte administratif et propose le vote. Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 9 voix POUR, les comptes arrêtés comme suit :

Dépenses investissement	564.47 €	
Recettes investissement	4 262.46 €	
Dépenses fonctionnement	3 246.65 €	
Recettes fonctionnement	32 097.62 €	
Résultat de clôture		
	Investissement	3 697.99 €
	Fonctionnement	28 850.97 €
	Global	32 548.96 €

4- Affectation des résultats 2017 – Commune et Assainissement

COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	27 242.86 €
- Un excédent reporté de	18 322.57 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	45 565.43 €
- Un déficit d'investissement de	27 096.38 €
- Un déficit des restes à réaliser de	7 200,00 €
Soit un besoin de financement de	34 296.38 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	45 565.43 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	34 296.38 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	11 269.05 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	27 096.38 €

ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	249.65 €
- Un excédent reporté de	28 601.32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	28 850.97 €
- Un excédent d'investissement de	3 697.99 €
- Un excédent des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un excédent de financement de	3 697.99 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	28 850.97 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	28 850.97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	3 697.99 €

5- Vote du budget 2017 – Commune et Assainissement

COMMUNE

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2018 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 10 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement :	209 493 €
Section d'investissement :	99 111 €

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2018 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 10 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement :	32 450 €
Section d'investissement :	60 424 €

6- Election d'un premier adjoint

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir reçu la démission de M. DURAND pour ses fonctions de 1^{er} adjoint pour raison de santé et qu'il reste conseiller dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Il convient par conséquent, d'élire un nouvel adjoint. Il est précisé que le nouvel adjoint remplace le premier adjoint démissionnaire.

M. LAVIGNE, Mmes NARBOUX et GOUELLO sont nommés assesseurs et Mme CHEGALLON, secrétaire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après le premier tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ; Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Suite au vote, Jean FOURNIER est élu 1^{er} adjoint à compter de ce jour.

Indemnité de fonctions :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et à l'adjoint, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 10 voix POUR, et avec effet au 5 avril 2018 de fixer le montant de l'indemnité de M. FOURNIER à 6,60 % de l'indice 1022.

7- Modification de circulation

Pour des raisons de sécurité et afin de faire ralentir les usagers lors de la traversée du bourg, les membres présents ont accepté, avec 10 voix POUR, de modifier la circulation sur la RD 124 « Route de Lapalisse »

- Les usagers circulant sur la RD 124 « route de Lapalisse » devront marquer un temps d'arrêt avant de s'engager et céder la priorité aux véhicules circulant sur la rue du moulin et la place Pierre Gonard.

- Les usagers circulant sur la RD 124 « route de Lapalisse » devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la RD269 « rue du chalumeau ».

Des panneaux de signalisation seront implantés aux endroits concernés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21 h 30.

Prochaines réunions :

Vendredi 13 avril 2018 à 18 h pour le CCAS – vote du budget

Vendredi 13 avril 2018 à 18 h 30 pour le conseil